

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Seizième session de la Conférence des Parties  
Bangkok (Thaïlande), 3 – 14 mars 2013

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DES ANNEXES I ET II

A. Proposition

Supprimer de l'Annexe I *Caloprymnus campestris*, espèce désormais éteinte, conformément à la résolution Conf. 9.24 (Rev. CoP15). Cette espèce ne répond ni aux critères biologiques (annexe 1), ni aux critères relatifs au commerce (annexe 5) pour être inscrite à l'Annexe I.

Les mesures de précaution énoncées aux paragraphes A1 et D de l'annexe 4 ne sont pas jugées nécessaires dans le cadre de cette proposition. Le paragraphe 1A stipule qu'aucune espèce inscrite à l'Annexe I ne peut être supprimée des annexes sans avoir été préalablement transférée à l'Annexe II, de façon à surveiller l'effet du commerce sur l'espèce. L'Australie considère que cette mesure n'est pas utile car l'espèce est éteinte, n'a pas été commercialisée et ne le sera probablement jamais. Aux termes du paragraphe D, les espèces qui sont considérées comme présumées éteintes ne doivent pas être supprimées de l'Annexe I si elles peuvent être affectées par le commerce en cas de redécouverte. Maintenir l'espèce à l'Annexe I avec l'annotation "peut-être éteinte" ne se justifie pas car dans le cas improbable de sa redécouverte, l'espèce ne sera pas affectée par le commerce.

B. Auteur de la proposition

L'Australie\*, sur demande du Comité pour les animaux, préconise la suppression de l'espèce de l'Annexe I (AC26 WG1 Doc. 2).

C. Justificatif

1. 1. Taxonomie

- |     |                          |   |
|-----|--------------------------|---|
| 1.1 | Classe:                  | Marsupialia   |
| 1.2 | Ordre:                   | Diprotodontia   |
| 1.3 | Famille:                 | Potoroidae  |
| 1.4 | Espèce:                  | <i>Caloprymnus campestris</i> (Gould, 1843)   |
| 1.5 | Synonymes scientifiques: | <i>Bettongia campestris</i> Gould, 1843.  |
| 1.6 | Noms communs:            | français: Kangourou-rat du désert<br>anglais: Buff-nosed rat kangaroo; Desert rat kangaroo; Plains rat kangaroo<br>espagnol: Canguro del desierto; Canguro-rata desértico |

\* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

## 2. Vue d'ensemble

Dans le cadre de l'examen périodique des annexes, le Comité pour les animaux a recommandé que le kangourou-rat du désert (*Caloprymnus campestris*), une espèce éteinte, soit supprimé de l'Annexe I (AC 26 WG1 Doc. 2). Cette recommandation se fondait sur les informations fournies par l'autorité scientifique CITES de l'Australie pour examen à la 26<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux (Genève, mars 2012).

*C. campestris* faisait partie des nombreuses espèces proposées pour inscription aux Annexes CITES par l'Australie lors de l'entrée en vigueur de la Convention, le 1<sup>er</sup> juillet 1975. Elle fut inscrite à titre de mesure de précaution car l'espèce ne faisait pas l'objet de commerce et, à l'époque, était considérée éteinte.

Le kangourou-rat du désert était endémique des régions arides de l'Australie méridionale et du Queensland. L'espèce fut décrite pour la première fois par John Gould, en 1843, sur la base de trois spécimens provenant de l'Australie méridionale (Flannery, 1990). Il fallut attendre près de 90 ans, soit 1931, pour que l'espèce soit pour la première fois signalée comme observée dans la nature par H. Finlayson près d'Ooroowilanie, à l'est du lac Eyre, dans la région de l'Australie méridionale (Finlayson, 1932).

Les archives montrent que l'espèce a toujours été rare et dispersée. Elle fut observée avec certitude pour la dernière fois en 1935 (Finlayson, 1990). Depuis, des observations non confirmées ont été signalées dans le Queensland, en 1956–1957 puis en 1974–1975, après de fortes pluies suivant une période de sécheresse (Johnson, 2006), et en Australie méridionale jusqu'en 1988 (Carr and Robinson, 1997).

La modification de l'habitat et la prédation par le chat haret (*Felis catus*) et le renard roux (*Vulpes vulpes*) seraient les principales causes du déclin et de l'extinction de l'espèce (Atelier sur l'évaluation mondiale des mammifères d'Australasie, 2008). De ce fait, le commerce n'a pas été considéré comme un facteur responsable de l'extinction de l'espèce et n'est pas perçu comme un risque dans le cas improbable de sa redécouverte.

## 3. Caractéristiques de l'espèce

### 3.1 Répartition géographique

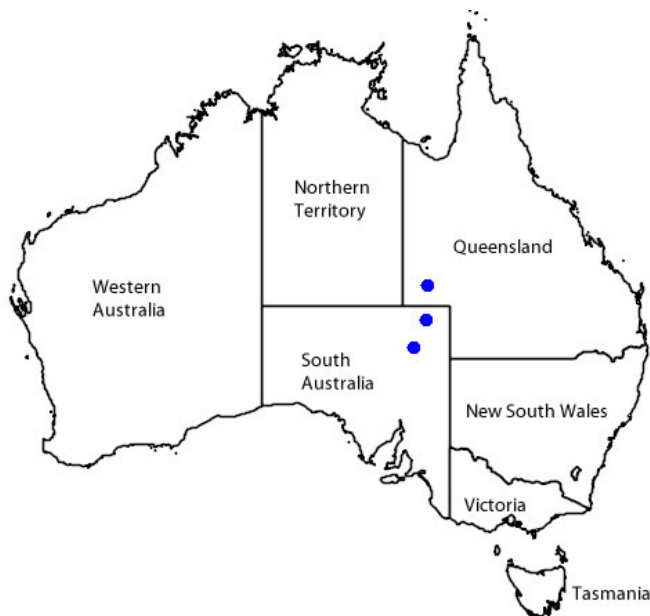


Figure 1 Carte des lieux où la présence du kangourou-rat du désert, *C. campestris*, a été observée (Atlas of Living Australia, 2012).

*C. campestris* occupait une petite zone dans les régions arides situées au nord-est de l'Australie méridionale et dans la partie adjacente du Queensland, à l'est et au nord-est du lac Eyre, dans le bassin versant des cours d'eau Diamantina et Cooper Creek (Smith, 1998). Finlayson (1932) décrit l'aire de répartition du kangourou-rat du désert comme discontinue et, généralement, comme épousant les contours des plaines rocailleuses et arides de l'Australie méridionale et du Queensland. Des fossiles ont également été trouvés dans la région du lac Menindee, en Nouvelle-Galles du Sud (Flannery, 1990). Lundelius and Turnbull (1984) signalent en outre la présence de restes récents de *C. campestris* dans des grottes de la plaine de Nullarbor, en Australie occidentale. Toutefois, un réexamen du spécimen a révélé qu'il s'agissait d'une erreur d'identification, l'os de la mâchoire étant caractéristique d'une autre espèce éteinte de kangourou-rat, *Bettongia pusilla* (McNamara, 1997).

### 3.2 Habitat

Le kangourou-rat du désert habitait dans des zones argileuses, des plaines rocailleuses et des crêtes de sable de la zone de transition pierreuse située entre de véritables plaines rocailleuses et des étendues sablonneuses. Il passait peu de temps dans les dunes. La végétation était clairsemée et se composait d'atriplex, de buissons de l'émeu, de chénopodes et de quelques *Duboisias* rabougris (Smith, 1998). Le kangourou-rat du désert semblait peu tributaire des eaux de surface, très peu abondantes dans son aire de répartition et, s'il y en avait, rien n'indique que l'animal les utilisait (Finlayson, 1932).

### 3.3 Caractéristiques biologiques

Contrairement à de nombreux potoroïdés, le kangourou-rat du désert ne creusait pas de terrier. Il construisait un nid léger et peu profond dans un creux d'environ 10 cm de profondeur sur 25 cm de diamètre, généralement à l'abri d'un faux cotonnier ou d'un atriplex ou à ciel ouvert. Il garnissait son nid de feuilles et d'herbes (Flannery, 1990). Le dessus du nid était recouvert de brindilles et de tiges consolidées à l'aide d'un entrelacs de souches de plantes qui avaient autrefois poussé près de la cavité (Finlayson, 1932). Le nid comportait une entrée sur le côté et une ouverture sur le dessus, utilisée par l'animal pour surveiller les alentours (Smith, 1998). Le kangourou-rat du désert transportait les matériaux à l'aide de sa queue (Carr and Robinson, 1997). Le jour, il se réfugiait dans son nid et en sortait la nuit pour se nourrir. On pense qu'il se nourrissait de végétaux, de racines et d'insectes (Flannery, 1990).

On en sait peu sur la biologie de reproduction du kangourou-rat du désert. Les femelles avaient une poche profonde contenant quatre tétines, dont une ou deux fonctionnelles. Elles ne semblaient avoir qu'un seul petit à la fois (Flannery, 1990). Finlayson (1935) observa trois femelles en juin qui portaient dans leur poche des petits à différents stades de croissance, ce qui laisse supposer une longue période de reproduction ou une reproduction uniquement après de fortes pluies. L'animal semblait solitaire, à l'exception des femelles qui avaient des petits non sevrés (Flannery, 1990).

En dépit de membres peu développés, *C. campestris* pouvait se déplacer avec une rapidité étonnante; Finlayson indique qu'il se déplaçait suffisamment vite pour fatiguer un cheval au galop. Il faisait preuve d'une endurance remarquable, un jeune mâle ayant semble-t-il épuisé deux chevaux avant d'être stoppé par un troisième au terme d'une poursuite d'une vingtaine de kilomètres (Finlayson, 1932). Il se déplaçait avec souplesse en effectuant de grands sauts, le tronc fortement penché en avant et la queue pratiquement raide (Smith, 1998). Les traces laissées par l'animal étaient caractéristiques lorsqu'il se déplaçait rapidement, l'empreinte de la patte droite située 7 cm en avant de celle de la patte gauche, avec une ouverture de 30 degrés vers l'extérieur (Flannery, 1990; Smith, 1998).

Capturé, l'animal restait doux et paisible (contrairement à d'autres espèces de kangourou-rat qui ont tendance à mordre) et produisait un son rauque et aspiré. Il n'avait pas d'odeur caractéristique (Finlayson, 1932).

### 3.4 Caractéristiques morphologiques

Le kangourou-rat du désert était un potoroïde de petite taille; les femelles étaient plus grandes que les mâles, pour un poids compris entre 743 et 1060 g, contre 637 à 850 g pour les mâles (Finlayson, 1932b). Finlayson (1935) décrit *C. campestris* comme un animal de la grosseur d'un lapin mais de la même morphologie qu'un kangourou, avec des pattes arrière longues et grêles et de minuscules membres antérieurs repliés sous la poitrine. Sa tête était pointue et se terminait par un museau très

court; renflée vers l'extérieur, la lèvre supérieure était extrêmement développée et faisait saillie au niveau du nez (Flannery, 1990). Étroites, les oreilles étaient très différentes de celles d'autres espèces de kangourou-rat, atteignant une longueur de 45 mm (Finlayson, 1932); elles étaient recouvertes d'un poil épais et court de couleur jaune (Oldfield, 1988).

Le dos de *C. campestris* était recouvert d'un duvet épais et d'un pelage doux et raide, de couleur marron très clair avec des poils d'un marron charbonneux à leur extrémité (Harper, 1945). Le pelage était d'un jaune sale sur les côtés et d'un blanc sale sur la partie inférieure du corps. Les pattes avant et arrière étaient d'une teinte plus rousse tandis que les mains et les pieds étaient plus clairs que le reste du corps (Flannery 1990). Au centre de la poitrine se trouvait une surface de peau glandulaire, épaisse et sans poil, d'environ 5 cm de large sur 2 cm de long mais on ignore quel rôle elle remplissait (Lydekker, 1896). De 297 à 377 mm environ, la longueur de la queue du kangourou-rat du désert était légèrement supérieure à celle de la tête et du corps réunis, entre 254 et 280 mm (Finlayson, 1932; Claridge *et al.*, 2007).



Figure 2 Kangourou-rat du désert selon John Gould (Richter, 1863).

### 3.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

On sait peu de choses du rôle de *C. campestris* dans son écosystème. L'examen du contenu de l'estomac d'un spécimen prélevé en Australie méridionale a révélé qu'il se nourrissait de coléoptères et de charançons (Dixon, 1998). Les Aborigènes auraient également utilisé le kangourou-rat du désert comme aliment (Lavery, 1985). Il se peut que la prédation par des prédateurs introduits, à savoir le chat haret et le renard roux, ait contribué au déclin et à l'extinction de l'espèce (Jenkins and Thornback, 1982).

## 4. Etat et tendances

### 4.1 Tendances de l'habitat

Une grande partie de la zone où vivait le kangourou-rat du désert sert de pâturage pour le bétail et est envahie par les lapins, ce qui a provoqué une dégradation des sols et de la végétation (Flannery, 1990).

### 4.2 Taille de la population

On sait peu de choses sur la taille des populations de kangourou-rat du désert. Finlayson (1935) trouva 17 spécimens au cours d'une expédition à cheval d'une semaine sur une zone d'environ 21 km<sup>2</sup> située au nord-ouest de l'Australie méridionale. Il décrit l'espèce comme localement

commune dans des conditions favorables, par exemple au terme d'une période de sécheresse, mais souligna qu'en temps normal, la population était d'une taille restreinte.

#### 4.3 Structure de la population

Aucune information n'est disponible sur la structure de la population. Il semble que l'animal était solitaire, sauf lorsque les femelles avaient des petits non sevrés (Flannery, 1990).

#### 4.4 Tendances de la population

Il n'existe pas de données quantitatives sur les tendances de la population pour cette espèce. Les populations de kangourou-rat du désert auraient apparemment connu une évolution en dents de scie. Il semble que lors des périodes de sécheresse, les populations s'effondraient et on pense que c'est dans ce contexte que l'espèce s'est éteinte (Flannery, 1990).

#### 4.5 Tendances géographiques

Aucune information n'est disponible sur les tendances géographiques de l'espèce.

### 5. Menaces

Le déclin rapide du kangourou-rat du désert dans les années 1930 coïncide avec l'invasion de son habitat par le renard roux (Fisher and Blomberg, 2010). La prédation par le chat haret et le renard roux conjuguée à la modification de l'habitat imputable au bétail en pâturage et à la présence de lapins ont probablement contribué à l'extinction de l'espèce, parallèlement à l'évolution en dents de scie que connaissaient les populations pendant les périodes de sécheresse (Flannery, 1990). Compte tenu de ces menaces, il y a peu de chances que l'espèce réapparaisse comme de ce fut le cas par le passé suite à une saison de fortes pluies (Flannery, 1990).

### 6. Utilisation et commerce

#### 6.1 Utilisation au plan national

L'espèce étant considérée éteinte, le kangourou-rat du désert n'est pas commercialisé. Les données historiques indiquent que l'espèce n'a jamais fait l'objet de transactions commerciales (Finlayson, 1935).

#### 6.2 Commerce licite

Il n'existe pas de données sur le commerce licite de *C. campestris*.

#### 6.3 Parties et produits commercialisés

Aucune partie ni aucun produit dérivé n'a fait l'objet de commerce.

#### 6.4 Commerce illicite

Rien ne porte à croire, aujourd'hui comme par le passé, que le kangourou-rat du désert a fait l'objet de commerce illicite. Ce type de commerce n'est pas considéré comme un facteur responsable de l'extinction de l'espèce.

#### 6.5 Effets réels ou potentiels du commerce

Le kangourou-rat du désert n'a pas fait l'objet de commerce avant son extinction. En cas de redécouverte de l'espèce, il est peu probable qu'elle serait commercialisée. Toute transaction commerciale potentielle concernant cette espèce serait strictement réglementée au titre de la législation interne australienne (voir paragraphe 8.3.1).

## 7. Instruments juridiques

### 7.1 Au plan national

Le kangourou-rat du désert, *C. campestris*, est classé "Éteint" au niveau national au titre de la Loi australienne de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (Loi EPBC).

### 7.2 Au plan international

L'espèce est classée "Éteinte" au titre de la Liste rouge 2011 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) ((Atelier sur l'évaluation mondiale des mammifères d'Australasie, 2008). *C. campestris* est inscrite à l'Annexe I au titre de la CITES. Des permis sont exigés pour l'importation et l'exportation de tout spécimen d'espèce inscrite à l'Annexe I de la CITES.

## 8. Gestion de l'espèce

### 8.1 Mesures de gestion

Aucune mesure de gestion n'est actuellement appliquée car l'espèce est considérée éteinte.

### 8.2 Surveillance continue de la population

L'espèce est considérée éteinte. Entre 1984 et 1989, le kangourou-rat du désert a fait l'objet de vastes opérations de recherche au nord-est de l'Australie méridionale et au sud-ouest du Queensland (Carr and Robinson, 1997). L'étude comprenait un examen des témoignages historiques, une étude des noms et des lieux aborigènes où l'espèce avait pu être présente, des entretiens avec des personnes l'ayant aperçue sur la période allant des années 1920 à 1950, une affiche invitant le grand public à signaler toute observation de l'espèce et des recherches ciblées dans des endroits précis (Carr and Robinson, 1997). L'étude n'a pas permis de découvrir des spécimens de l'espèce. En revanche, des éléments ont été trouvés témoignant d'observations faites dans les années 1970 à 1980; elles décrivaient un petit wallaby qui correspondait à la description de *C. campestris* et qui avait été aperçu dans des zones de son ancienne aire de répartition présumée (Carr and Robinson, 1997). Le fait que des animaux ressemblant à une espèce de kangourou-rat aient été aperçus à Clifton Hills Station, en Australie méridionale, constitue l'élément le plus probant de la survie de l'espèce jusqu'en 1988. L'un des animaux observés transportait des matériaux de nidification à l'aide de sa queue, ce qui est caractéristique du comportement de *C. campestris* (Carr and Robinson, 1997).

### 8.3 Mesures de contrôle

#### 8.3.1 Au plan international

La Loi EPBC régit le commerce d'espèces inscrites aux Annexes CITES ainsi que des espèces sauvages indigènes australiennes et de leurs produits. Les exportations à des fins commerciales de spécimens vivants de mammifères indigènes australiens sont strictement interdites; en revanche, des spécimens de ce type peuvent être exportés à des fins non commerciales particulières (p. ex. à des fins de recherche, d'enseignement ou d'exposition). En tant que mammifère indigène australien, *C. campestris* devrait faire l'objet d'un permis d'exportation même s'il était retiré des Annexes CITES.

#### 8.3.2 Au plan interne

En cas de redécouverte du kangourou-rat du désert, tout prélèvement dans la nature serait strictement réglementé au titre de la législation australienne sur l'environnement applicable au plan interne.

### 8.4 Elevage en captivité et reproduction artificielle

Aucun programme d'élevage en captivité n'a été mis en place avant l'extinction de *C. campestris*.

## 8.5 Conservation de l'habitat

Aucune mesure de conservation n'est actuellement appliquée à l'intérieur de l'ancienne aire de répartition de l'espèce.

## 8.6 Mesures de sauvegarde

En cas de redécouverte de l'espèce, elle bénéficierait d'une protection contre toute exploitation commerciale internationale au titre des dispositions de la loi australienne sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (Loi EPBC).

## 9. Information sur les espèces semblables

D'autres espèces de kangourou-rat, notamment *Bettongia* spp., ont une apparence similaire; cependant, le *C. campestris* est reconnaissable grâce à sa tête plus large, à ses oreilles longues et étroites, à sa queue plus longue et à un pied arrière de grande taille comparé à d'autres parties de la patte (Smith, 1998). Il présente également comme autres caractéristiques une surface de peau sans poil sur la poitrine et une très grande lèvre supérieure qui fait saillie au niveau du nez (Flannery, 1990). Contrairement à *Bettongia* spp., sa queue n'a pas de houppe ou d'extrémité blanche (Gould, 1843).

## 10. Consultations

L'espèce ayant été endémique de l'Australie préalablement à son extinction, aucune consultation avec d'autres Etats de son aire de répartition n'est nécessaire.

## 11. Remarques supplémentaires

Aucune.

## 12. Références

- Atlas of Living Australia website at <http://bie.ala.org.au/species/Onychogalea+lunata> Accessed 2 October 2012.
- Australasian Mammal Assessment Workshop. 2008. *Caloprymnus campestris*. In IUCN 2012. *IUCN Red List of Threatened Species*. Version 2012.1. <http://www.iucnredlist.org>. Downloaded on 27 August 2012.
- Carr, S.G. and Robinson, A.C. 1997. The present status and distribution of the desert rat-kangaroo *Caloprymnus campestris* (Marsupialia: Potoroidae). *South Australian Naturalist* 72: 4–27.
- Claridge, A., Seebeck, J. and Rose, R. 2007. *Bettongs, potoroos and the musky rat-kangaroo*. CSIRO Publishing, Victoria, Australia. Pp. 192.
- Gould, J. 1843. On a new species of Kangaroo Rat. *Proceedings of the Zoological Society of London* 1843: 81.
- Finlayson, H.H. 1932a. *Rediscovery of Caloprymnus campestris* (Marsupialia). *Nature* 129: 871.
- Finlayson, H.H. 1932b. *Caloprymnus campestris*. Its recurrence and characters. *Transactions of the Royal Society of South Australia* 56: 146–167.
- Finlayson, H.H. 1935. *The Red Centre. Man and beast in the heart of Australia*. Sydney. Pp. 146.
- Fisher, D.O. and Blomberg, S.P. 2010. Correlates of rediscovery and the detectability of extinction in mammals. *Proceedings of the Royal Society B* 278: 1090-1097.
- Flannery, T. 1990. *Australia's vanishing mammals*. Readers digest Press, Surrey Hills, Australia.
- Harper, F. 1945. *Extinct and vanishing mammals of the Old World*. American Committee for International Wild Life Protection, New York.
- Jenkins, M. and Thornback, J. 1982. The IUCN Mammal Red Data Book Part I. IUCN Gland, Suiz. Pp. 33–34.
- Johnson, C. 2006. *Chapter 1: A brief history of Australia's mammals. Australia's mammal extinctions: a 50,000 year history*. Cambridge University Press, Cambridge. Pp. 278.
- Lavery. 1985. *The kangaroo keepers*. University of Queensland Press, Queensland. pp. 46–48.

- Lundelius, E.L. and Turnbull, W.D. 1984. *The mammalian fauna of Madura Cave, Western Australia. Macropodidae: Potorinae*. Fieldiana, Geology, new series no. 14. Field Museum of Natural History, Chicago.
- Lydekker, R. 1896. *Lloyd's natural history*. E. Lloyd, London. Pp. 66–67.
- Oldfield, T. 1888. *Catalogue of the Marsupialia and Monotremata in the collection of the British Museum (Natural History)*. Printed by order of the Trustees, London. Pp. 115.
- McNamara, J.A. 1997. Some smaller macropod fossils of South Australia. *Proceedings of the Linnean Society New South Wales* 117: 97–101.
- Nowak, R.M. 1991. *Walker's mammals of the world*. John Hopkins University Press, Baltimore. Vol. 1. Pp. 90–91.
- Richter, H.C. 1863. *Mammals of Australia by John Gould. Volume II. Plate 66*. Published by the author, London.
- Smith, M.J. 1998. Desert rat-kangaroo. *Caloprymnus campestris*. Pp. 296–297 In Strahan, R (ed.). *Mammals of Australia*. Australian Museum/Reed New Holland, Sydney.